

LECTURE EN DIAGONALE

La lecture en diagonale est une technique qui permet de lire un texte rapidement pour en dégager l'idée principale. Avec de l'entraînement, cela permet de lire un texte trois à quatre fois plus vite qu'à vitesse normale.



ÉLÉMENTS CLÉS

La lecture en diagonale :

- est une technique utilisée pour trouver l'idée principale d'un texte ou décider rapidement et avec une certaine certitude si le texte est susceptible de contenir les informations dont on a besoin.
- s'avère utile quand on n'a pas besoin de se souvenir de certains détails.
- est un processus au cours duquel on :
 - déplace nos yeux rapidement sur une page.
 - ne lit pas tous les mots.
 - cherche des indices comme des TITRES, du texte en gras ou en italique, des alinéas, des listes à puces ou à numéros.
 - cherche des mots et des expressions clés comme le nom de certaines personnes ou de certains lieux ou encore des mots qui ne nous sont pas familiers.



ÉTAPES

1. Déterminez l'information dont vous avez besoin, c'est-à-dire la raison pour laquelle vous êtes en train de lire ce texte.
2. S'il y en a dans le document, faites une lecture en diagonale de la table des matières et des titres pour savoir où trouver l'information importante.
3. Cherchez les dessins, les tableaux, les diagrammes ou les graphiques, car ils contiennent souvent beaucoup d'informations en format concentré.
4. Cherchez l'information qui ressort du texte comme des encadrés, du texte surligné, en gras, ou dans une police de caractère ou une couleur différente. Les points importants sont parfois mis en valeur de la sorte.
5. Puis posez-vous la question suivante : « Est-ce que selon moi, le texte contient les informations dont j'ai besoin ? » ou « Est-ce que je dois lire ce texte plus attentivement pour en saisir certains détails ? »



EXEMPLES

Vous pouvez utiliser la technique de la lecture en diagonale au travail pour :

- sélectionner un manuel d'instruction approprié.
- savoir grosso modo quelles informations se trouvent dans les longs documents de travail ou les rapports complexes.

- passer en revue un courriel contenant une liste d'instructions, afin de savoir s'il y a des tâches qui vous concernant.

On vous a dit que vous deviez être en mesure de comprendre certaines parties du Code canadien de l'électricité 2018 pour effectuer des installations de câblage sécuritaires et légales. En utilisant la technique de la lecture en diagonale, lisez le document qui se trouve à la page suivante et répondez aux questions suivantes :

Y a-t-il des indices dans la mise en forme qui pourraient m'aider à trouver rapidement des informations importantes ?

Indices de mise en forme : (encerclés dans le document)

- Le titre en haut à gauche du document est en gras et écrit gros. Le sous-titre est centré et en caractères gras.
- La ligne du sujet est en gras et sur une autre ligne, sous le sous-titre. Elle décrit le sujet principal du bulletin et son lien avec le Code canadien de l'électricité 2018.
- Une partie contenant un texte en gras, **Règle 16-212 Séparation des conducteurs de classe 2 à partir de divers autres circuits**, et une partie contenant un sous-titre souligné, Ventilateurs d'évacuation principaux, nous en apprennent davantage sur les sujets abordés dans ce bulletin.
- Une illustration (diagramme) donne un exemple visuel des informations issues du texte expliquées dans ce bulletin.

Quels sont le titre et le sous-titre du document ?

Titre : Bulletin d'information sur la sécurité électrique

Sous-titre : Code canadien de l'électricité 2018

Quelle est l'idée principale du document ?

Idee principale : comment séparer correctement un circuit de commande de ventilateur de fournaise de classe 2 et un circuit d'alimentation de ventilateur d'évacuation principal pendant une installation de câblage de verrouillage.

À qui s'adresse ce bulletin ? Pourquoi ?

Qui : les travailleurs raccordent les principaux ventilateurs d'évacuation et les systèmes de chauffage à air pulsé dans les habitations résidentielles.

Pourquoi : pour savoir comment verrouiller un circuit de classe 2 avec le circuit d'alimentation du ventilateur d'évacuation principal, notamment pour les systèmes de chauffage à air pulsé.

Que représente l'illustration ?

Elle représente : un exemple de méthode de verrouillage d'un circuit de commande de ventilateur de fournaise de classe 2 avec le circuit d'alimentation du ventilateur d'évacuation principal.

Est-ce un document dans lequel je devrais pouvoir trouver l'information dont j'ai besoin ? Une partie importante de ce que j'aurai besoin de savoir concerne l'information relative à la sécurité et aux installations autorisées basées sur le Code canadien de l'électricité 2018. Ce document est donc utile.

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Bulletin d'information

Février 2019

CEC-16

CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ 2018

SUJET : Section 16 – Circuits de classe 1 et classe 2

Règle 16-212 Séparation des conducteurs de classe 2 de divers autres circuits

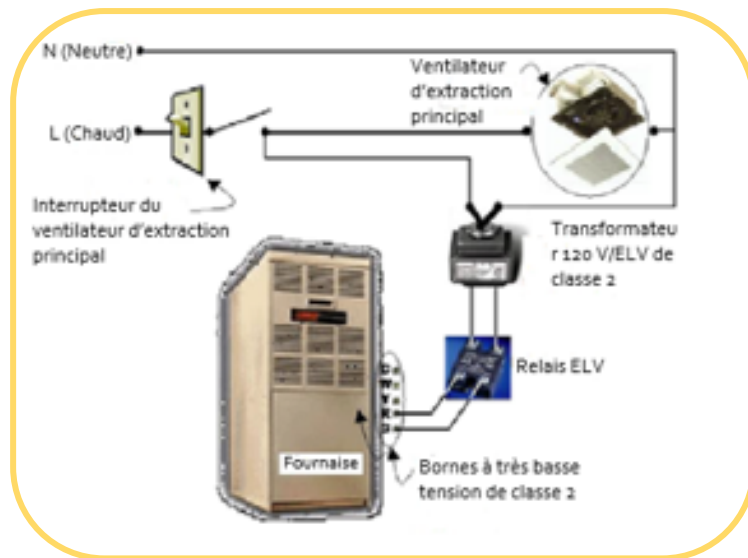
Ventilateurs d'extraction principaux

Le Code de construction de l'Alberta (Article 9.32.3.4.) exige que les systèmes de ventilation mécanique dans les locaux résidentiels desservant une seule unité d'habitation comportent un ventilateur d'extraction principal interconnecté avec un système d'air d'appoint.

Le ventilateur d'extraction principal est contrôlé par un interrupteur situé en son centre, qui démarre en même temps le système d'air d'appoint. Lorsque le logement utilise un système de chauffage à air pulsé, le ventilateur d'extraction principal doit être interverrouillé avec le ventilateur de la fournaise.

La plupart des fournaises disposent de circuits de classe 2, qui contrôlent leur ventilateur par l'intermédiaire d'un relai. Lors de l'interverrouillage du ventilateur d'extraction principal avec le ventilateur de la fournaise, il est important de ne pas mélanger le circuit de commande de la fournaise de classe 2 avec le circuit d'alimentation du ventilateur d'extraction principal. La règle 16-212 3) indique que les circuits de classe 2 et les circuits d'alimentation ne doivent pas se trouver dans le même boîtier ou dans la même canalisation.

Le schéma indique comment interverrouiller le circuit de commande du ventilateur de fournaise de classe 2 avec le circuit d'alimentation du ventilateur d'extraction principal. D'autres méthodes peuvent également être acceptables.



Source : © Alberta ~~Queen's~~ Printer, 2019. Contient des informations sous licence Open ~~Government~~ License - Alberta. Ce document est un extrait et a été adapté. Le contenu pourrait ne pas être à jour et sert uniquement à des fins de démonstration. Document original : <https://open.alberta.ca/vintages/a188a653-2257-446a-9080-0a68f94501c0?resourceId=88a611-88af-4a74-a341-80a732597f0d/download/18-cep1-16.pdf> (en anglais seulement)

*Vous pensez avoir compris comment fonctionnait la lecture en diagonale ?
Testez vos connaissances à la page suivante.*

UTILISER LA COMPÉTENCE



Au travail : Les rapports d'enquête sur les dangers sont là pour aider les employeurs et les travailleurs à comprendre les facteurs qui contribuent aux accidents du travail. L'objectif principal de ces rapports est d'éviter autant que possible qu'un accident se reproduise.

QUESTIONS

Faites une lecture en diagonale du rapport d'enquête intitulé « Dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe » qui se trouve à la page suivante et répondez aux questions ci-dessous.

1. Quels indices de mise en forme retrouve-t-on dans le document ?
2. Selon vous, à qui s'adressent les détails de ce rapport (quels employés, à quels postes) ?
3. Décrivez **brèvement** l'accident, en utilisant uniquement ce que vous avez trouvé à la suite d'une lecture en diagonale.
4. Quel est l'objectif de ce rapport ?



RÉFLEXION

Comment utiliseriez-vous la lecture en diagonale au travail ?
Quand l'utiliseriez-vous ?

Dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe

Diffusion : 20 mai 2014

DESCRIPTION DU DANGER

En 2014, un travailleur qui descendait d'une échelle verticale fixée à un château d'eau s'est grièvement blessé après avoir fait une chute de cinq mètres, même s'il utilisait de façon adéquate un dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe. Un dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe est un type de dispositif vertical de protection contre les chutes qui est doté d'un système d'ancrage métallique sur rail installé en permanence et d'un dispositif anti chute appelé « charriot » ou « glissière ».

L'enquête a révélé une faiblesse dans la conception de certains dispositifs frontaux de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe, qui peuvent protéger inadéquatement les travailleurs qui tombent à la renverse ou se retrouvent en position accroupie et culbutent vers l'arrière alors qu'ils sont reliés par un baudrier au charriot glissant le long du rail vertical. Si le travailleur se penche vers l'arrière, le système de freinage interne du charriot peut se désengager, ce qui permet à ce dernier de descendre le long du rail vertical. Si un travailleur tombe à la renverse ou se retrouve en position accroupie et culbute vers l'arrière (contrairement aux chutes à la verticale ou à l'intérieur [vers l'échelle]), il est possible que le charriot ne se verrouille pas et qu'il entraîne le travailleur dans une chute libre. Dans l'incident survenu en 2014, le travailleur est tombé de l'échelle d'un château d'eau comme l'illustre la figure 1.

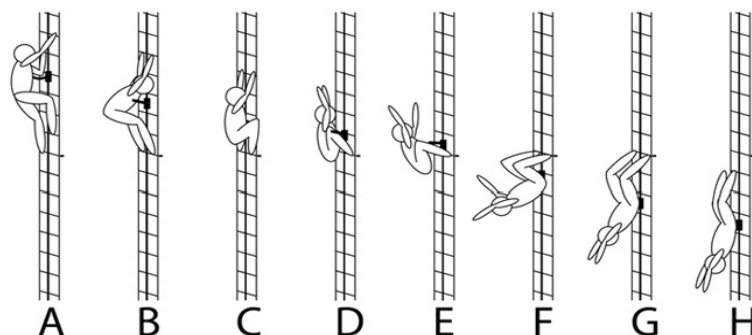


Figure 1 : Façon dont le travailleur est tombé du château d'eau

En 2010, le ministère du Travail a publié un bulletin Alerte semblable, soit le bulletin 26/0510, également intitulé Dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe, après qu'un travailleur s'est blessé à la suite d'une chute de 20 mètres d'une échelle fixée à une tour alors qu'il utilisait un dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe. L'enquête menée en 2010 a révélé que ce dispositif pouvait ne pas protéger adéquatement un travailleur en position debout qui tombe à la renverse.

Ministère du Travail de l'Ontario (2014). *Dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe*. Source 25 janvier 2019 : <https://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/alerts/a26.php>

Ce document a été adapté à partir de la source. Le contenu pourrait ne plus être d'actualité.

LIEUX ET SECTEURS

Ce type de dispositif est utilisé sur des échelles verticales qui ne possèdent généralement pas de cage, comme les échelles sur les tours de communication, les cheminées ou les châteaux d'eau.

PRÉCAUTIONS

Le fait qu'un dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe est homologué en vertu des normes de la CSA et (ou) que l'étampe de la CSA est apposée sur le côté du charriot ne garantit pas nécessairement la sécurité des travailleurs; les employeurs ne doivent donc pas se fier à cette étampe. D'autres enquêtes doivent être menées à l'égard de ce type de dispositif pour veiller à ce qu'il protège les travailleurs lorsqu'ils se retrouvent en position accroupie et culbutent vers l'arrière ou lorsqu'ils tombent à la renverse.

On ne doit utiliser aucun dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe dont les caractéristiques de conception exigent que la courroie reliant le travailleur au charriot demeure tendue et dont le charriot demeure désengagé, peu importe la tension exercée. Les employeurs doivent prendre des précautions adéquates pour protéger les travailleurs dans ces circonstances. Cela peut comprendre l'utilisation d'autres dispositifs de protection contre les chutes ou de systèmes d'accès, au besoin, pour assurer la protection adéquate de la santé et de la sécurité des travailleurs qui utilisent des échelles verticales.

Les employeurs qui possèdent ou louent des structures équipées d'un dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe doivent s'assurer que ce dispositif est en mesure de protéger les travailleurs s'ils se retrouvent en position accroupie et culbutent vers l'arrière ou s'ils tombent à la renverse. Le ministère recommande aux employeurs de communiquer avec le fabricant avant d'utiliser un dispositif frontal de protection contre les chutes afin de s'assurer que ce dernier est en mesure de protéger les travailleurs contre toutes les chutes (y compris les chutes vers l'arrière et les chutes depuis une position accroupie).

Avis de non-responsabilité : La présente ressource Web a été créée pour aider les parties des lieux de travail à comprendre certaines des obligations que leur imposent la Loi sur la santé et la sécurité au travail, et les règlements qui y sont associés. Elle ne vise pas à remplacer la Loi sur la santé et la sécurité au travail, et les règlements qui y sont associés. Il convient de toujours se reporter au texte de loi officiel. [Pour plus d'informations, veuillez consulter l'intégralité de l'avis de non-responsabilité.](#)

Remarque : Le présent bulletin remplace le bulletin Alerte 26/0510, également intitulé Dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe, qui a été publié en 2010 par le ministère du Travail.

RESSOURCES

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail du ministère du Travail au numéro sans frais 1 877 202-0008.

Ministère du Travail de l'Ontario (2014). *Dispositif frontal de protection contre les chutes sur rail pour échelle fixe*. Source 25 janvier 2019 : <https://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/alerts/a26.php>

Ce document a été adapté à partir de la source. Le contenu pourrait ne plus être d'actualité.